



NUMÉRO	SUJET
39-2024-FRM	Demande de crédit de CHF 27'115 pour l'expérimentation de navettes électriques et modulaires sur la commune de Gland
	RESPONSABLE POLITIQUE
	Gérard Produit

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Ville de Gland réalisera entre mi-septembre et mi-octobre 2024 une expérimentation visant à la mise en place de navettes électriques et modulaires Cristal. L'objectif est de tester une nouvelle ligne de transport complémentaire à la ligne urbaine actuelle ainsi qu'une nouvelle offre de transport à la demande. Un cofinancement est sollicité au titre de l'axe 3 du fonds régional pour une mobilité collective et innovante dédié aux projets d'innovation favorisant le report modal et l'utilisation de véhicules à faibles émissions. Il fait l'objet du présent préavis pour un montant de CHF 27'115.

Contexte / Enjeux

En mars 2021, la Ville de Gland lance une étude pour la refonte et la modernisation des transports urbains de Gland (TUG). Cette étude a pour objectifs de redéfinir notamment la desserte idéale du TUG, revoir l'emplacement des arrêts de bus, flexibiliser les conditions du transport (incluant des arrêts à la demande), adapter le type de véhicule, etc. Au printemps 2023, dans le cadre de ce projet, un sondage sur les habitudes de mobilité et les attentes spécifiques en termes de services de mobilité a été réalisé conjointement avec l'étude du Plan Directeur de la Mobilité et du Stationnement (PDMS). Afin de tester certaines hypothèses émises dans ce sondage et dans le cadre de l'étude TUG en cours, la Ville de Gland souhaite expérimenter un service de bus à la demande ainsi qu'un tracé et une fréquence complémentaire à la ligne TUG actuelle.

Afin de réaliser cette expérimentation, il est nécessaire de disposer de véhicules :

- De taille réduite, permettant la circulation dans les rues étroites du Vieux-bourg ;
- Electriques, permettant de vérifier les contraintes liées au temps de charge et à l'autonomie de la batterie ;
- Modulables, permettant de faire varier la capacité en fonction de la période horaire.

Objet de l'action proposée

Tel que précisé dans le préavis municipal n°57, le constructeur met à disposition de la Ville de Gland, trois navettes, qui seront exploitées par CarPostal, pour une période de 6 semaines, entre le 16 septembre et le 27 octobre 2024.

Fonctionnement de la navette Cristal

D'une longueur de 4,20 m pour une largeur de 1,87 m, la navette Cristal a une vitesse maximale de 50 km/h (ou 40 km/h en mode attelé). Sa petite taille et sa vitesse maximale inférieure à un bus habituel en font une candidate idéale pour naviguer dans les rues étroites et limitées à 30 km/h des quartiers et du Vieux-Bourg. Bien que pouvant accueillir 14 personnes au maximum, il est possible d'atteler jusqu'à trois de ces véhicules, ce qui donne une capacité maximale de 42 passagers. L'attelage automatisé s'effectue en 1 min à 1 min 30 s. Son autonomie permet une utilisation sans recharge sur l'ensemble de la journée. Il est néanmoins possible de faire de courtes recharges à des points clés sans interrompre le service.



Modalités de circulation et tracé

Pendant les périodes de pointe du matin (6h-9h) et du soir (16h-19h), la navette circulera sur un tracé fixe, complémentaire à la ligne TUG actuelle à une fréquence de 30 min (soit 2 navettes par heure). Ainsi, cela permettra une desserte au quart d'heure à la gare de Gland et une meilleure coordination avec les trains « RegioExpress ».

En périodes creuses, soit entre 9h et 16h et entre 19h et 22h, les navettes seront mises à disposition de la population « à la demande » par le biais d'une application dédiée et déjà utilisée par CarPostal pour l'ensemble de leurs services de transport à la demande. Le samedi, les navettes circuleront uniquement « à la demande » de 8h à 23h. Les arrêts seront répartis sur le territoire afin de couvrir l'ensemble de la Commune de Gland, voire jusqu'à Vich.



- Ligne TUG actuelle
Gland Riant-Coteau à
Gland Grand-Champ
- Ligne fixe navettes
Cristal Clinique de la
Lignière-Rond-point de la
Bichette Vich

Service à la demande - application

Le service « à la demande » fonctionne par le biais d'une application. L'utilisateur s'enregistre et peut choisir l'endroit auquel il a besoin d'être pris en charge et à quel moment ainsi que l'endroit où il doit se rendre. Les arrêts seront virtuels et visibles au travers de l'application. Celle-ci compile les demandes et les regroupe afin de proposer au conducteur un trajet aussi direct et cohérent que possible. L'application renseigne également l'utilisateur sur la distance qui le sépare de l'arrêt ainsi que le temps d'attente avant le passage de la navette.

Infrastructures de recharge

La Société Electrique Intercommunale de la Côte (SEIC) a été mandatée pour fournir l'infrastructure de recharge et l'énergie nécessaire au chargement des navettes.

Evaluation du dispositif

Une évaluation technique sera opérée par un mandataire mobilité selon les critères suivants : fréquentation des navettes et des bus pendant le test (montées et descentes des navettes) ; fréquentation actuelle des bus (pendant une période similaire) ; kilomètres-passagers effectués ; statistiques de coûts d'exploitation ; vitesse commerciale.

Les analyses permettront de mettre en évidence les tronçons ayant rencontré le plus de succès, les heures creuses et de pointe, mais aussi l'impact sur la ligne TUG actuelle (augmentation ou diminution de fréquentation). Parallèlement, afin d'évaluer la satisfaction des utilisateurs pendant toute la durée du test, un questionnaire sera mis en ligne. Les critères suivants seront évalués : confort dans le véhicule ; vitesse commerciale ; adéquation du tracé ; localisation des arrêts.

Financement

Ce projet d'expérimentation de navettes électriques et modulaires Cristal sur la commune de Gland s'inscrit dans l'axe 3 du fonds régional pour une mobilité collective et innovante dédié aux projets d'innovation.

Le montant du projet sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Gland s'élève à CHF 116'710. La Ville de Gland souhaite offrir la gratuité du service à la population. Ce montant estimé à CHF 7500 est donc retiré du coût des dépenses éligibles pour le calcul de cofinancement régional.

Coût des prestations en CHF TTC

Prestations CarPostal	59'500
- Application Transport à la demande	8000
- Formation Chauffeurs et heures de conduite	51'500
Prestations Ingénieur -Conseil Mobilité	18'000
Autres	21'100
- Infrastructures de recharge	7000
- Electricité	1100
- Communication	13'000
Sous-Total	98'600
Divers et imprévus (10 %)	9860
TOTAL	108'460

Des cofinancements sont en cours de sollicitation auprès de différents partenaires institutionnels : Région de Nyon, Canton de Vaud (Direction Générale de la Mobilité et des Routes), OFROU et OFT.

Dans le cadre de projets d'infrastructure, d'exploitation et d'innovation en matière de mobilité, la participation financière de la Région de Nyon s'élève à 25%, soit CHF 27'115 au titre de ce projet.

Calendrier

2 mai 2024	Vote du préavis communal
19 juin 2024	Vote du préavis intercommunal
16 septembre-20 octobre 2024	Expérimentation navettes Cristal
Novembre-décembre 2024	Evaluation de l'expérimentation

Communication

Une large campagne de communication sera mise en place par la commune de Gland afin d'informer la population de ce nouveau service à expérimenter : page web spécifique sur le site Internet de la ville, presse écrite, réseaux sociaux, etc. Un évènement public associé à une conférence de presse sera également organisé pour le lancement de l'expérimentation. La Région de Nyon relaiera également cette action via son site Internet et les réseaux sociaux.

Arguments au sujet de l'intérêt de la mesure

Bénéfices pour la Région	Ce type d'expérimentation répond pleinement aux objectifs de report modal et favorise le déploiement de solutions innovantes en matière de mobilité, répliquables ensuite sur d'autres communes du territoire régional.
Bénéfices pour les communes	Ce projet permet à la commune d'expérimenter un nouveau tracé pouvant préfigurer les évolutions futures du réseau de transports urbains glandois et de tester un nouveau service de transport à la demande.
Bénéfices pour les habitants	Cette expérimentation est une première réponse aux attentes émises par la population en matière de services de mobilité.

Conclusion

Cette demande de crédit pour l'expérimentation de navettes électriques et modulaires Cristal sur la commune de Gland constitue le premier projet cofinancé au titre du nouveau fonds régional pour une mobilité collective et innovante. Il participe au déploiement de nouvelles solutions de mobilité, plus souples et plus flexibles permettant de répondre à des déplacements locaux ou intercommunaux et favorisant l'utilisation de véhicules à énergies propres.

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 39-2024-FRM relatif à une demande de crédit de CHF 27'115 (TTC),
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- ouï le rapport de la Commission mobilité,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide d'accorder le crédit de CHF 27'115 (TTC) pour le financement de
l'expérimentation de navettes électriques et modulaires Cristal sur la commune
de Gland.

d'imputer le montant total de CHF 27'115 (TTC) sur le fonds mobilité affecté.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 27 mars 2024, pour être soumis à
l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général